

ENTENTE SPORTIVE GUYANCOURTOISE de GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR (Approuvé lors de l'AG du 26 sept 2006)

L'**ESG GYM** est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE et la FSGT. Elle s'engage à se conformer à leurs statuts et à leurs règlements.

Les activités proposées sont la Gymnastique Artistique Filles et Garçons, la gymnastique Spectacle, le Trampoline, le Tumbling, la Team Gym, Baby Gym et l'initiation aux arts du cirque.

Dès son inscription, **tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de l'ESG GYM.**

L'adhérent est tenu de fournir, au moment de son inscription ou de sa réinscription, **un dossier complet** comprenant 1 fiche d'inscription signée, 1 certificat médical de moins de 3 mois, 2 photos, 3 enveloppes timbrées avec son adresse et la cotisation annuelle. L'adhérent ne peut participer aux entraînements qu'après avoir rempli ces conditions. **L'adhésion à l'ESG GYM n'est effective qu'après le règlement de la cotisation.**

Entraînements

- La responsabilité de **l'ESG GYM** n'est engagée qu'à partir de la prise en charge de l'adhérent par l'entraîneur aux horaires prévus et non dès sa présence dans le gymnase. Les parents sont invités à accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de gymnastique afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur. Il en est de même à la fin du cours. En cas d'absence d'un entraîneur non remplacé, les gymnastes concernés ne pourront pas rester dans la salle même si d'autres entraîneurs sont présents.
- Les entraînements **commencent à l'heure**: Les athlètes doivent être présents **dans la salle en tenue** pour le début du cours ! (Prévoir d'arriver 5 minutes à l'avance pour se changer dans le vestiaire). Ils ne doivent en aucun cas pénétrer sur l'aire d'évolution sans leur entraîneur.
- Les parents doivent prévenir l'entraîneur en cas de maladie ou de tout autre empêchement pour participer à un cours. Pour ne pas engager leur responsabilité, ils ne peuvent amener un enfant souffrant à l'entraînement, tel que maux de tête, de ventre, fièvre ou tout autre malaise. De même, suite à une maladie, la reprise des cours ne peut s'envisager qu'après une guérison effective et une convalescence respectée.

Participation aux compétitions

- L'adhésion à **l'ESG GYM** implique la participation de l'adhérent aux compétitions qui le concernent, ainsi qu'aux diverses manifestations prévues au cours de la saison. La présence d'un membre de sa famille est fortement recommandée lors des compétitions.
- Pour les compétitions en Ile de France, l'ESG Gym ne prend en charge aucun frais. Pour une compétition hors Ile de France, l'ESG Gym ne prend pas en charge le déplacement des familles. Pour l'athlète, un forfait payé par les parents, peut être demandé conformément aux décisions prises en Assemblée Générale ou par le Comité Directeur.

Tenue de compétition et d'entraînement (Filles et garçons)

- La tenue de compétition pour une équipe est **obligatoire** (justaucorps **identique** pour les filles, short, sokol et léotard **identiques** pour les garçons). Après paiement par les parents, la tenue est commandée par le Club. La commande doit de préférence être effectuée avant le 20 octobre pour profiter du tarif préférentiel Club (commandes groupées).
- Dans tous les cas, une tenue de sport est exigée à l'entraînement (short, maillot, justaucorps, survêtement...)
- Pour la sécurité des enfants, le port de bijoux, montre... est interdit à l'entraînement comme en compétition.
- Les **cheveux** doivent être **bien attachés** (prévoir des élastiques) ainsi que les lunettes si besoin. **l'ESG GYM** ne peut, en aucun cas, être responsable de bris de lunettes.
- Le port de chaussures autre que des chaussons de gymnastique est strictement interdit.

En règle générale

- **l'ESG GYM** n'est pas responsable des vols dans les vestiaires (argent, bijoux, portable, etc...)
- La présence d'accompagnateurs pendant les séances d'entraînement est à éviter pour ne pas perturber les cours. Les parents accompagnés de jeunes enfants sont priés de les surveiller afin qu'ils n'aillent pas sur les tapis ou à proximité d'agrès.
- Les photos et les films dans l'enceinte des salles d'entraînement sont strictement interdits par des personnes non habilitées par le Comité de Direction
- Toute discussion politique, religieuse ou toute discrimination raciale sont interdites au sein du club.
- Les cotisations ne sont remboursées qu'en-cas de force majeure et par décision du bureau.
- L'accès aux salles de gymnastique et de trampoline est strictement réservé aux adhérents.
- Les équipements sportifs et le matériel sont mis à la disposition de l'association par la ville et ne doivent en aucun cas subir de détérioration.
- Les entraîneurs en collaboration avec le Comité Directeur se réservent le droit d'exclure, pendant un ou plusieurs cours, tout adhérent perturbant le bon déroulement des entraînements. En cas de récidive, sur décision écrite du Bureau, tout adhérent perturbateur pourra être exclu de **l'ESG GYM**.

Tout problème rencontré au sein de l'association a une solution. Il suffit d'en faire part au plus vite à un membre du bureau et par écrit au Comité Directeur.